



Recommandation

Commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale par la Grande Région

Le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI),
au cours de sa séance plénière du 28 novembre 2014 à Trèves,
en commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale par la Grande
Région,
sur proposition des Commissions « Enseignement, Formation, Recherche et
Culture » et « Affaires sociales »,

1. constate que la Grande Région, du fait de sa situation centrale et du prix particulièrement élevé qu'elle a payé au cours de la Première Guerre mondiale, ainsi que de la fonction qu'elle a remplie dans le cadre de la réconciliation et du rapprochement des peuples pendant les décennies passées, joue un rôle important dans la période de commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale ;
2. souligne l'importance d'une commémoration transfrontalière commune qui lance aux populations un appel au souvenir d'une période de notre histoire qui a fortement marqué notre région et notre continent jusqu'à aujourd'hui ;
3. souligne dans ce contexte le rôle central du souvenir des horreurs de la « catastrophe originelle du XXe siècle » qui doit nous stimuler à œuvrer pour une cohabitation durable et pacifique de tous et à poursuivre le projet de paix européen ;
4. souligne l'importance du travail transfrontalier de mémoire et d'éducation et rappelle la recommandation du CPI du 5-12-2008 concernant « les lieux commémoratifs communs et les travaux de mémoire dans l'espace de la Grande Région » proposant le développement et la réalisation d'une « Route du souvenir » sur le territoire de la Grande Région, la Lorraine, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, le Luxembourg et la Wallonie, reliant chaque lieu commémoratif et livrant des informations à ce sujet ;

5. suggère que les gouvernements du Sommet de la Grande Région développent des critères pour une classification (p. ex. sous forme d'un label) des différentes manifestations et projets organisés dans le cadre de la commémoration de la Première Guerre mondiale qui assurerait une garantie de qualité aux initiatives et offrirait aux citoyens de la Grande Région un meilleur aperçu des manifestations et projets ;
6. propose de promouvoir davantage dans la Grande Région
 - 6.1 l'éducation dans les écoles et les institutions culturelles ainsi que
 - 6.2 la coopération et l'entretien de jumelages entre écoles et entre communes,afin de permettre aux générations actuelles et futures de gérer en pleine conscience la responsabilité historique commune et de grandir grâce à elle ;
7. souligne la responsabilité particulière qui incombe à la Grande Région en ce qui concerne la commémoration de la Première Guerre mondiale et soutient la Commission Enseignement, Formation, Recherche et Culture du CPI dans son intention d'organiser, en 2015 ou 2016, une autre réunion de commission à Verdun, autour de ce même sujet.

Le Conseil Parlementaire Interrégional adresse la présente recommandation:

- au Gouvernement de la République française,
- au Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg,
- au Gouvernement de la Région Wallonne
- au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- au Gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique,
- au Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat,
- au Gouvernement du Land de Sarre,
- au Préfet de la Région Lorraine,

Trèves, le 28 novembre 2014